

MJC DE SAINT-SAULVE - ACCUEIL DE LOISIRS

CONDITIONS GENERALES

NOTRE ENGAGEMENT

Notre souhait est de vous proposer à vos enfants des activités de loisirs et de vacances enrichissantes et distrayantes. Notre programmation se veut variée et équilibrée : activités sportives, manuelles ou d'expression, ludiques et éducatives. La souplesse de leur organisation vous permet de choisir entre une formule en demi-journée ou en journée complète. Notre volonté est d'offrir au plus grand nombre d'enfants et de jeunes des temps de loisirs et de vacances épanouissants, en veillant à la qualité des activités en terme d'initiation et de pédagogie.

FONCTIONNEMENT

L'accueil de loisirs fonctionne le matin de 9h à 12h et l'après-midi de 14h à 17h. Ces horaires peuvent être ponctuellement modifiés dans le cadre de sorties ou d'activités exceptionnelles. Vous en serez informé au préalable.

SERVICES COMPLEMENTAIRES (Garderie)

- le matin dès 8 h
- le midi de 12 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 14 h
- le soir de 17 h à 18 h

Ce service intégralement compris dans le prix de l'activité est mis en place afin de vous permettre d'organiser au mieux les vacances de votre enfant. Cet accueil est agrémenté de séquences d'animation ou de loisirs spécifiques.

ENCADREMENT

La M.J.C. est habilitée par la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRJSCS). Elle respecte la législation en vigueur concernant l'accueil des mineurs. Chaque accueil fait l'objet d'une déclaration spécifique. Les directeurs et animateurs de notre centre d'accueil sont diplômés, qualifiés et expérimentés (techniques d'animation et pédagogie).

RESPONSABILITES

Pour faciliter l'organisation de l'activité, nous vous prions de nous informer au plus tôt de l'absence ou d'un retard éventuel de vos enfants.

Il est préférable que vos enfants n'emportent ni argent de poche, ni téléphone portable, ni jeux vidéo ou autres objets de valeur, qui leur seront inutiles à la MJC. En cas de perte, de vol ou de casse, la responsabilité de la M.J.C. ne sera en aucun cas engagée.

Si vous devez reprendre votre enfant avant la fin des activités, veuillez remplir un formulaire de décharge disponible à l'accueil. De même, si vous ne pouvez, pour une raison quelconque, reprendre votre enfant vous-même, veuillez nous le signaler et remplir au préalable une autorisation nous indiquant l'identité de la personne que vous autorisez à la faire.

ASSURANCE

La MJC souscrit auprès de l'assurance MAIF un contrat en responsabilité civile pour l'ensemble de ses personnels et de ses adhérents. Ce contrat concerne également ses biens matériels. En outre, les risques particuliers liés à certaines activités proposées (ex. Activités sportives etc) sont couverts de manière spécifique.

Néanmoins, conformément à l'article L 227-5 du Code de l'action sociale et des familles et du décret n°2002-508 relatif à l'obligation d'assurance de responsabilité civile, nous vous informons de l'intérêt de souscrire un tel contrat d'assurance à titre personnel ou familial.

INSCRIPTIONS

Les inscriptions aux activités de la MJC sont acceptées dans la limite des places disponibles. Dès que l'effectif d'une activité est complet, une liste d'attente est mise en place. Vous serez alors prévenu téléphoniquement en cas de désistement. Les inscriptions sont gérées uniquement à l'accueil de la MJC.

Le règlement de la cotisation est exigé en totalité lors de l'inscription et celle-ci est définitive. Seules les annulations d'inscription pour raisons médicales, sur présentation d'un certificat maladie (remis avant la fin de l'activité) seront prises en compte. Elles feront l'objet d'un avoir sur cotisations (déduction faite des frais de gestion : 5 euros).

En cas de suppression de l'activité à l'initiative de la MJC, un remboursement proportionnel au nombre de séances restantes sera accordé.

COMMUNICATION

Dans le cadre de la communication associative et officielle de la MJC (brochures, expositions, dossiers de partenariat...), des photographies des activités auxquelles participeront vos enfants seront éventuellement réalisées. Si vous ne souhaitez pas que votre enfant soit pris en photo ou filmé, veuillez nous en informer lors de l'inscription ou par courrier. Nous respecterons votre décision.

Pour toute situation particulière, rapprochez-vous de l'accueil ou de la direction de la M.J.C., une solution sera sûrement trouvée pour garantir la qualité des loisirs et des vacances de votre enfant.